



Département  
de la Vendée

-----

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250707-2025JUILDEL39-DE

S<sup>2</sup>LOW

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2025  
Séance du Conseil Municipal : 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Luc SOULARD  
Roger BRIAND donne pouvoir à Angélique RICHARD  
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD  
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD  
Lilian BOSSARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU sauf pour la délibération n°42  
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS  
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Absent : Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32  
31 à la délibération 42  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers votants : 32  
31 à la délibération 42

Secrétaire de séance : Marie-Bernadette RIVIÈRE

## 39. ADOPTION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DES HERBIERS POUR LA PÉRIODE 2025-2029

Municipalisée en 2007, l'Ecole de Musique est un service public de la Ville des Herbiers assurant l'enseignement de la musique. Les vocations de l'Ecole de Musique sont multiples : donner accès au plus grand nombre à un enseignement musical de qualité, favoriser par l'enseignement d'une pratique musicale vivante la formation de futurs amateurs éclairés et l'éclosion de vocations de musiciens, constituer un noyau dynamique de la vie artistique de la cité et, enfin, être un lieu ressources pour les actions musicales à caractère pédagogique sur la commune.

La Ville a doté son Ecole de musique en 2010 d'un équipement spécifiquement dédié : la Tour des arts.

Afin de poursuivre ce développement, il est désormais nécessaire d'élaborer un projet global d'actions sur plusieurs années, précisant les objectifs, les actions et les moyens nécessaires à leur réalisation. Ce premier projet d'établissement est un document cadre, établi pour les années 2025 à 2029 qui décline des axes pédagogiques et artistiques, ainsi que les actions à mener en faveur du développement des pratiques musicales. Il a été élaboré en tenant compte des différents textes et schémas directeurs du Ministère de la culture, ainsi que du Schéma Départemental de développement des Enseignements Artistiques de la Vendée.

Il servira de support pour la demande initiale du classement de l'Ecole de musique des Herbiers en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) auprès du Ministère de la Culture.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,  
Vu le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre (BO hors-série n°5 / 2023)  
Vu le Schéma Départemental de développement des Enseignements Artistiques de la Vendée,  
Vu le projet d'établissement de l'Ecole municipale de musique des Herbiers ci-annexé,  
Vu l'avis favorable de la commission Famille et Cadre de Vie du 19 juin 2025,  
Vu le rapport de Stéphane RAYNAUD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- adopte le projet d'établissement de l'Ecole municipale de musique tel que joint à la présente délibération ;
- demande le classement de l'Ecole municipale de musique en Conservatoire à rayonnement Communal auprès du Ministère de la Culture ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents.

Marie-Bernadette RIVIÈRE  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 JUIL. 2025  
Publié électroniquement le : 15 JUIL. 2025